

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2025

---

RENFORCER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR  
AGROALIMENTAIRE - (N° 954)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet et  
Mme Rossi

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 8, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* À la seconde phrase du IV *bis*, supprimer les mots : « , qui ne peut être rendu public » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise, dans une logique de transparence, à supprimer le fait que le document présentant la part du surplus de chiffre d'affaires enregistré à la suite de la mise en œuvre du SRP +10 ne puisse être rendu public.